



Communiqué de presse, le 25 avril 2018

Le projet « les activités thérapeutiques pour créer des liens » financé par le Fonds de dotation du CHU de Tours

Avec pour objectif d'améliorer l'équilibre des patients adultes en situation de handicap psychique suivi en hôpital de jour, le projet « les activités thérapeutiques pour créer des liens », est désormais financé par le Fonds de dotation du CHU de Tours.

Ce projet, initié par Pierre CHEYROUX, cadre de santé du service de psychiatrie A du CHU de Tours, est de proposer aux patients adultes en situation de handicap psychique accueilli à l'hôpital de jour « le temps de vivre », un programme de quatre activités : sport adapté, théâtre, équithérapie et sociesthétique.

Ce programme complet d'activités thérapeutiques favorise la resocialisation et la réinsertion professionnelle des patients notamment après une période d'hospitalisation.

Encadrée par l'équipe médicale du service et par des intervenants extérieures, ces activités permettent également aux patients de reprendre confiance en eux et de mieux accepter son image et son corps. Marc, patient de l'hôpital de jour : « *le Kin Ball me permet de rencontrer d'autres personnes et de développer un esprit d'équipe. Je me surpasse et me défoule, je n'en ai pas l'habitude et ça me fait du bien.* ».

Ce projet a été financé grâce aux généreux dons d'entreprises du territoire : la MGAS, Lab'science, EDF Commerce Centre Val de Loire et grâce à la générosité de plus d'une dizaine de donateurs particuliers.

Pour soutenir le développement des autres projets du Fonds de dotation du CHU de Tours, il est toujours possible de faire un don en ligne ou par voie postale en complétant les formulaires disponibles sur www.chu-tours.fr/mecenat/.



Le Fonds est reconnu d'intérêt général. Pour chaque don des particuliers soumis à l'impôt sur le revenu, il est possible de bénéficier d'une déduction fiscale à hauteur 66% du montant du don dans la limite de 20% du montant imposable (article 200 du CGI). Pour les entreprises, cela correspond à une réduction d'impôt à hauteur de 60% du montant du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires annuel HT (article 238 bis du CGI). Le Fonds de dotation peut également collecter les dons des particuliers soumis à l'IFI pour le compte du CHU de Tours. A ce jour le Fonds de dotation du CHU de Tours rassemble déjà plus de 130 donateurs.

RESTEZ CONNECTÉ

www.chu-tours.fr/mecenat



@FdDCHUTours

CONTACT PRESSE

Elodie GASPARD / Fonds de dotation du CHU de Tours
06 83 85 39 42 – 02 47 47 36 39 – e.gaspard@chu-tours.fr